



REGLEMENT FINANCIER ET CONTRAT DE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

Pour le règlement des factures des services scolaires (restaurant scolaire - accueil de loisirs pré et post scolaire - étude surveillée - mercredi après-midi)

Entre

Adresse :

Tél. : Mail :

Bénéficiaire,

Et la Mairie de Montigny-sur-Loing sise place de la Mairie 77690 MONTIGNY-SUR-LOING

Représentée par son maire, Mme MONCHECOURT Sylvie, en vertu de la délibération n° 2015-05-04 du 16 décembre 2015 portant règlement du prélèvement automatique des factures des services scolaires.

Il est convenu ce qui suit :

1) DISPOSITIONS GENERALES

Les usagers des services scolaires peuvent régler leur facture en Mairie :

- En numéraire auprès du régisseur titulaire ou suppléant,
- Par chèque bancaire ou postal libellé à l'ordre du Trésor Public,

OU par prélèvement automatique pour les usagers ayant souscrit le présent contrat

2) ECHEANCE ET MONTANT DU PRELEVEMENT

Chaque prélèvement est effectué vers le 10 de chaque mois et correspond au montant de la facture. La facture est émise en début de mois et disponible sur le portail famille. L'utilisateur est prévenu par mail que sa facture est disponible sur son espace famille.

3) CHANGEMENT DE COMPTE BANCAIRE

L'utilisateur qui change de numéro de compte bancaire et/ou d'agence doit se procurer un nouvel imprimé de demande de prélèvement auprès du Service Scolaire de la mairie et le retourner, complété à la même adresse accompagné d'un nouveau Relevé d'Identité Bancaire ou Postal comportant le code IBAN.

Si la réception a lieu avant le 1^{er} du mois, la modification sera effective immédiatement. Dans le cas contraire, la modification aura lieu le mois suivant.

4) CHANGEMENT D'ADRESSE

L'utilisateur qui change d'adresse doit sans délai faire le changement sur le portail famille ou en cas d'impossibilité prévenir le service scolaire en Mairie.

5) RENOUELEMENT DU CONTRAT DE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

Sauf avis contraire de l'utilisateur, le contrat de prélèvement est automatiquement reconduit l'année suivante.

6) ECHEANCES IMPAYEES

Si un prélèvement ne peut être effectué sur le compte de l'utilisateur, il ne sera pas automatiquement représenté.

Les frais de rejet seront à la charge du redevable.

L'échéance impayée et les frais de rejet seront à régulariser auprès de la Trésorerie Principale de Moret-Loing et Orvanne 28, rue Grande, 77815 MORET-LOING et ORVANNE CEDEX.

7) FIN DE CONTRAT

L'utilisateur qui souhaite mettre fin au contrat informe le Service Scolaire de la Mairie par lettre simple avant le 1er de chaque mois.

8) RENSEIGNEMENTS, RECLAMATIONS, DIFFICULTES DE PAIEMENT, RECOURS

Tout renseignement concernant le décompte des factures est à adresser au Service Scolaire de la Mairie.

Toute contestation amiable est à adresser à ce même service.

Le Maire,

Sylvie MONCHECOURT



APPROBATION DU REGLEMENT FINANCIER ET CONTRAT DE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

Je soussigné(e), déclare avoir pris connaissance du règlement financier et contrat de prélèvement automatique et en accepter les dispositions.

Nom - Prénoms de (des) l'enfant(s) :

.....

Nom du responsable légal :

BON POUR ACCORD DE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE,

Fait à Montigny-sur-Loing, le

Le Redevable

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence unique du mandat :

Type de contrat :

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) la Commune de Montigny-sur-Loing à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la Commune de Montigny-sur-Loing.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA

FR 75 ZZZ 80B57D

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER

Nom, prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Pays :

DESIGNATION DU CREANCIER

Nom : **COMMUNE DE MONTIGNY-SUR-LOING**

Adresse : **Place de la Mairie**

Code postal : **77690**

Ville : **MONTIGNY-SUR-LOING**

Pays : France

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)

IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)

_____ (_____)

Type de paiement : Paiement récurrent/répétitif Y

Signé à :

Le (JJ/MM/AAAA) :

Signature :

DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME ET LE CAS ECHEANT) :

Nom du tiers débiteur :

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (au format IBAN BIC)

Rappel :

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par la Commune de Montigny-sur-Loing. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec la Commune de Montigny-sur-Loing.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.